

La restauration de la musique sacrée

(Suite et fin.)

Instruction sur la musique sacrée

I

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Comme partie intégrante de la solennelle liturgie, la musique sacrée participe à sa fin générale, qui est la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles. Elle contribue à augmenter l'honneur et la splendeur des cérémonies ecclésiastiques ; et comme son rôle principal est de revêtir d'une mélodie convenable le texte liturgique présenté à l'intelligence des fidèles, ainsi sa propre fin est d'ajouter au texte lui-même une efficacité plus grande afin que, par ce moyen, les fidèles soient plus facilement excités à la dévotion et mieux disposés à accueillir en eux les fruits de la grâce, fruits propres de la célébration des sacro-saints mystères.

2. La musique sacrée doit donc posséder au meilleur degré les qualités propres de la liturgie, et précisément *la sainteté et la bonté des formes*, d'où naît spontanément son autre caractère qui est *l'universalité*.

Elle doit être *sainte* et, par conséquent, exclure tout élément profane, non seulement en elle-même, mais aussi dans la manière dont elle est exécutée.

Elle doit être un *art véritable*, puisqu'il est impossible, autrement, qu'elle ait, sur l'âme des auditeurs, cette efficacité que l'Eglise veut obtenir en accueillant l'art des sons dans sa liturgie.

Mais en même temps elle devra être *universelle*, en ce sens que, tout en permettant à toutes les nations d'admettre dans les compositions religieuses ces formes particulières qui, d'une certaine manière, constituent le caractère spécifique de leur musique propre, ces formes doivent néanmoins être subordonnées aux caractères généraux de la musique sacrée, de manière à ce que personne d'une autre nation ne puisse, en l'entendant, recevoir une impression mauvaise.

II

GENRES DE MUSIQUE SACRÉE

3. Ces qualités se rencontrent au plus haut degré dans le